

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 AVRIL 2023

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC détaillant les attributions du conseil d'administration et explicitant que ce dernier délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice,

Considérant que le conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'EPCC par le comptable public de l'établissement, Monsieur Nicolas Defoort du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

À ce titre, le compte de gestion, ci-annexé, a été transmis à l'établissement dans les conditions fixées à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement est constitué du vote par le conseil d'administration du compte de gestion établi par le comptable assignataire et du compte administratif, Considérant que le compte de gestion reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et que toutes les opérations d'ordre ont été passées,

Considérant que le compte de gestion, certifié conforme au compte administratif, par l'ordonnateur fait apparaître les résultats suivants :

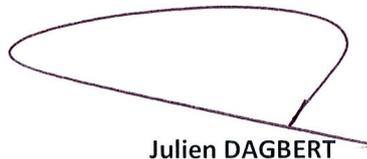
		Dépenses	Recettes	Solde
2022	Fonctionnement	1 244 011,74 €	1 032 192,19 €	- 211 819,55 €
	Investissement	6 612,77 €	4 559,58 €	- 2 053,19 €
Reports de 2021	Fonctionnement		244 782,27 €	244 782,27 €
	Investissement	3 216,42 €		-3 216,42 €
Total		1 253 840,93 €	1 281 534,04 €	27 693,11 €

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le compte de gestion 2022 de l'EPCC tel que présenté en annexe.

Le Président,



Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en

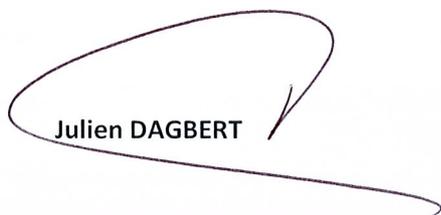
Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **22 AVR 2023**

Le Président

REÇU LE

21 AVR. 2023



Julien DAGBERT

Page des signatures

65000 - EPCC CITE DES ELECTRICIENS

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MONCHIET Frederic (1013504302-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DU PAS-DE-CALAIS, le 04/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

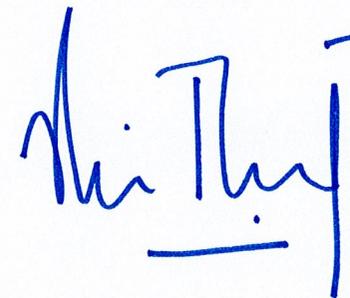
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC CITE DES ELECTRICIENS pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

14 avril 2023

A , le

*A Bruay-la-Buissière le 14 avril 2023**Olivier THIERRY*

REÇU LE

21 AVR. 2023

